

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Éclairage

Jonathan Vayr

La concurrence s'aiguise sur le marché de la médiation

CHRONIQUE

Page 5

■ Constitutionnel

Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Margaux Bouaziz, Christine Rimbault et Bertrand-Léo Combrade

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(2016)

(3^e partie)

CULTURE

Page 15

■ À l'affiche

François Ménager

Le malade imaginaire, au théâtre Dejazet

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Contre ou pré-çon

ACTUALITÉ

Éclairage



La concurrence s'aiguise sur le marché de la médiation ^{131e5}

Jonathan VAYR

En pleine expansion depuis plusieurs années, la médiation est devenue un véritable marché où les différentes professions du droit se retrouvent en concurrence. C'est dans ce contexte que le Conseil national des barreaux a annoncé fin septembre l'inauguration de sa plate-forme dédiée aux avocats médiateurs.

Les modes alternatifs de règlement des différends ont profité d'une forte croissance et d'une véritable démocratisation au cours des dernières années. Ils sont la conséquence logique de l'embouteillage que connaissent les tribunaux et des manques de moyens récurrents de la justice française, mais aussi d'un soutien marqué des pouvoirs publics. En lançant ses « cinq grands chantiers de la justice » le 5 octobre dernier — qui aboutiront à des projets de réformes pour le printemps 2018 —, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, mettait ainsi un accent tout particulier sur la conciliation et la médiation, affirmant qu'il fallait les « développer puissamment ». Une volonté déjà marquée dans la loi pour la justice du XXI^e siècle, qui actait l'expansion de la médiation en lui rajoutant quelques garanties telles qu'une prestation de serment pour les médiateurs et l'établissement d'une liste par les cours d'appel. Si

la conciliation s'appuie sur un réseau de bénévoles assermentés auprès des cours d'appel et permet de régler de petits litiges, la médiation est, quant à elle, réservée à des contentieux plus graves qui demandent l'intervention d'un professionnel du droit. L'autre différence, de taille, est que la conciliation reste gratuite quand la médiation est un service facturé par le médiateur. C'est probablement l'un des facteurs qui expliquent le contraste entre la difficulté des cours d'appel à recruter des conciliateurs et la multiplication des initiatives des professions du droit en matière de médiation.

■ Une plate-forme pour les avocats médiateurs

Tout comme les notaires, ou les huissiers qui avaient lancé Médicys en 2015, les avocats ont décidé de créer leur propre plate-forme dédiée à la médiation pour mieux mettre en avant leurs atouts.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34